

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation : 31 mars 2025
Date de publication : 9 avril 2025
Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Le 8 avril 2025
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOFFEL – Lysiane PY –
Myriam PETHITHORY – Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD – Olivier CARREY – Gérard BOICHOT formant la
majorité des membres en exercice.

Résultat du vote
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Absents excusés :

Mme - Céline SCHWARTZ
M Jean-Pierre MUSSIO

Procurations :

Néant

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET: Taux des taxes d'imposition. Année 2025.

(Annule et remplace pour erreur de saisie de la date 8 avril 2025 et non 11 mars 2025)

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, des taux d'imposition communale pour l'année 2025.

Les taux sont fixés comme suit :

Désignation	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncier bâti	34.77	34.77
Taxe foncier non bâti	35.35	35.35
Taxe habitation	9.99	9.99

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 9 avril 2025

Madame Le Maire,



Carole THOUESNY



Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

9 AVR 2025

Berger
Levrault

ID : 025-212501969-20250408-DCM2025_13-DE



COMMUNE : 196 DASLE
ARRONDISSEMENT : 25 MONTBELIARD
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DU PAYS DE MONTBELIARD

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09 AVR. 2025
ID : 025-212501969-20250408-DCM_2025_13-DE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 678 292	34,77	98,49	1 710 000	594 567	34,77	594 567
Taxe foncière non bâties (TFNB)	18 948	35,35	126,02	19 100	6 752	35,35	6 752
Taxe d'habitation (TH)	51 522	9,99	50,17	28 900	2 887	9,99	2 887
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	604 206
				Total	604 206		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	34,77		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$604206 = 1,0000$	35,35		
Taxe d'habitation (TH)	604 206	9,99		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			93 992	0	24 376	- 105 135	13 233

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	604 206	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	13 233	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	617 439
---	---------	---	--	--------	---	--	---------

À BESANCON

Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
CHANTAL GOUBERT

Le 08/04/2025
Pour la Commune
Marie de Dasle

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

